



# Ligue de Football des Pays de la Loire

## POLICE N° AT172883

### Rappel des garanties incluses dans l'assurance de la licence délivrée par la Ligue

#### 1. RESPONSABILITÉ CIVILE

##### RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus/an ..... 20 000 000 €  
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la fiche d'information sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), rubrique téléchargements)

#### 2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A

La Ligue de Football des Pays de la Loire informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

##### ACCIDENTS CORPORELS

- DÉCÈS :
  - Célibataire ..... 27 000 €
  - Marié ..... 31 000 €
  - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- INVALIDITÉ PERMANENTE :
  - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP × Capital de Référence) ..... 25 000 €
  - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP × Capital de Référence) ..... 45 000 €
  - c) à partir de 66 % ..... 90 000 €
- INVALIDITÉ GRAVE (transport exclu) :
  - à partir de 66 % ..... 1 000 000 €
- INDEMNITÉS JOURNALIÈRES\* (IJ)
  - À compter du 22<sup>e</sup> jour et pendant 365 jours, maximum ..... 16 €/jour
- SCOLARITÉ (franchise 15 jours) maximum :
  - Soutien pédagogique et frais de transport ..... 1 000 €
  - Redoublement de l'année scolaire ..... 1 000 €
- FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE :
  - Si taux d'invalidité supérieur à 25 % ..... 5 000 €
- FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX D'HOSPITALISATION\*, à concurrence de 300 % du tarif de Convention de la SS
- FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ..... Frais Réels
- FRAIS MÉDICAUX PRESCRITS ET NON PRIS EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE, maximum ..... 1 525 €
- REMBOURSEMENT DES DENTS \*
  - Maximum par dent ..... 500 €
- FRAIS 1<sup>er</sup> APPAREIL ORTHODONTIE \* maximum ..... 1 000 €
- REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES \* maximum ..... 400 €
- REMBOURSEMENT PROTHÈSES AUDITIVES \* maximum ..... 1 000 €
- RAPATRIEMENT ..... Frais Réels
- FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS \* ..... Frais Réels
- DOMMAGES AUX VÉHICULES : \* maximum ..... 10 000 €  
(après intervention assurance auto obligatoire)

\* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.



### Souscription des garanties complémentaires proposées dans la demande de licence

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-contre peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès de GENERALI SPORTS - ASSURFOOT sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

| Garanties complémentaires   | Capitaux Décès                       | Capitaux Invalidité                  | Indemnités journalières            | Tarif                  |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| <b>Formule B</b><br><b>Formule C</b><br>(1) À compter du 22 <sup>e</sup> jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A                     | Formule A + 25 %<br>Formule A + 50 % | Formule A + 25 %<br>Formule A + 50 % | 20 € / jour (1)<br>24 € / jour (1) | 40 € / an<br>80 € / an |
| <b>Formule D « Spécial Invalidité »</b><br>À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à :<br>(exemple : si invalidité 40 %, indemnité de 48 000 €) |                                      | 120 000 €                            | -                                  | 21 € / an              |
| <b>Formule E :</b><br>Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)   |                                      |                                      | 8 € / jour                         | 22 € / an              |
| <b>Formule F :</b><br>Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)   |                                      |                                      | 12,50 € / jour                     | 35 € / an              |
| <b>Formule G :</b><br>Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)   |                                      |                                      | 16 € / jour                        | 44 € / an              |
| <b>Formule H :</b><br>Indemnités journalières à compter du 5 <sup>e</sup> jour et pendant 730 jours (*)   |                                      |                                      | 23 € / jour                        | 56 € / an              |

(\*) vient en cumul des garanties de la Licence (formule A)

Profitez de la souscription en ligne avec paiement sécurisé sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), c'est simple, rapide et sûr !  
Prise de garantie immédiate



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr)

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2021/2022. Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous à la fiche d'information sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr), rubrique téléchargements.

#### GENERALI SPORTS - ASSURFOOT

N° ORIAS : 18 004 613  
25, quai de la Londe - BP 3032  
14017 CAEN Cedex 2  
Tél. : 02 31 06 08 06  
[assurfoot@agence.generalif.fr](mailto:assurfoot@agence.generalif.fr)

